



GESTION IMMOBILIÈRE
Lafrance & Mathieu

**PROCOLE LORSQU'UN RÉSIDENT
EST ATTEINT DE LA COVID-19**

Ce protocole est un outil sur lequel se baser advenant qu'un résident soit affecté du Covid-19. Les mesures décrites ci-après peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la situation et des recommandations gouvernementales.

Nous vous rappelons que la confidentialité du résident atteint est primordiale.

Identification de la source

- Identifier l'étage et l'unité de la personne infectée
- Informer la personne infectée de la nécessité de l'isolement et des règles relatives à celui-ci
- Déterminer les déplacements effectués à l'intérieur du bâtiment par la personne infectée dans les 72 dernières heures
- Identifier et informer les gens qui ont été en contact avec la personne infectée à l'intérieur du bâtiment
- Informer la personne atteinte du protocole mis en place

Divulgarion d'informations

- Demander à quel moment la personne a reçu la confirmation de la santé publique à l'effet qu'elle était infectée
- Prévenir le conseil d'administration
- Prévenir les résidents-bénévoles d'un cas dans l'immeuble (sans divulguer l'identité de la personne atteinte)
- Aviser les autres résidents (sans divulguer l'identité du résident incluant l'unité)
- Prévenir les fournisseurs toujours actifs dans la copropriété

Sécuriser les lieux

- Restreindre les espaces où la personne infectée a circulé les dernières 72 heures
- Faire appel à une compagnie spécialisée en nettoyage afin de désinfecter les zones potentiellement contaminées
- Réouverture des zones lorsque celles-ci sont désinfectées

Chaîne de solidarité

- Fournir à la personne infectée les coordonnées des résidents bénévoles disponibles
- La personne infectée pourra contacter les résidents bénévoles au besoin
- Transmettre l'annexe sur la chaîne de solidarité

Suivi

- Valider l'état de la situation 14 jours après la déclaration du résident infecté

ANNEXE -CHAÎNE DE SOLIDARITÉ

Gestion des ordures et du recyclage pour les personnes infectées et/ou en isolement:

Pour éviter qu'un résident de l'immeuble infecté et/ou en isolement circule dans les aires communes pour effectuer la gestion des ordures et de leur recyclage, nous demanderons aux résidents bénévoles de se prémunir de cette tâche en allant déposer les rebuts aux endroits appropriés (chute à déchet, bac de recyclage, etc.).

Pour ce faire, il sera convenu avec les résidents bénévoles d'un moment précis pour appliquer les directives suivantes :

- **L'adresse** (numéro de porte du résident infecté et/ou en isolement), ainsi que **la journée et l'heure** de la collecte des rebuts seront communiquées aux résidents bénévoles pour aller récupérer les rebuts.
- Le résident bénévole devra cogner à l'adresse indiquée pour aviser de la cueillette et s'éloignera par la suite d'au minimum 2 mètres de la porte
- Le résident infecté et/ou en isolement ouvrira la porte et déposera les rebuts dans le corridor devant la porte
- Une fois la porte de l'unité refermée, le résident bénévole se chargera d'aller disposer des rebuts aux endroits appropriés

Nous demandons aux résidents bénévoles et aux résidents infectés ou en isolement de porter des gants durant toute la durée de cette intervention. De plus, lorsque l'intervention sera terminée, nous demandons aux deux parties de se laver les mains. Des mesures supplémentaires pourraient être communiquées aux deux parties selon l'évolution de la situation.

IMPORTANT : Aucune ordure et aucun recyclage ne peuvent être disposés sans surveillance dans les corridors de l'immeuble afin d'éviter les mauvaises odeurs, la pollution visuelle, les bris aux parties communes, la propagation du virus, etc.

Gestion des livraisons à domicile
pour les personnes infectées et/ou en isolement:

Pour éviter qu'un résident de l'immeuble infecté et/ou en isolement circule dans les aires communes pour effectuer la gestion des livraisons à domicile, nous demanderons aux résidents bénévoles de se prémunir de cette tâche en allant récupérer les commandes dans le lobby de l'immeuble **(dans le cas où le service de livraison ne veut pas ou ne peut pas selon les directives de l'immeuble)**.

Pour ce faire, il sera convenu avec les résidents bénévoles d'un moment précis pour appliquer les directives suivantes :

- **L'adresse** (numéro de porte du résident infecté et/ou en isolement), ainsi que **la journée** et **l'heure** de la collecte de la commande seront communiquées aux résidents bénévoles pour aller récupérer cette dernière (dans la mesure du possible).
- Le résident bénévole se rendra dans le lobby de l'immeuble pour aller récupérer la commande **qui devra obligatoirement avoir été préalablement payée par le résident infecté et/ou en isolement**
- Le résident bénévole devra cogner à l'adresse indiquée pour aviser du dépôt de la commande et s'éloignera par la suite d'au minimum 2 mètres de la porte
- Le résident infecté et/ou en isolement ouvrira la porte et avisera le résident bénévole de sa présence dans l'unité puis, refermera la porte
- Une fois la porte de l'unité refermée, le résident bénévole déposera la commande dans le corridor devant la porte et quittera les lieux

Nous demandons aux résidents bénévoles et aux résidents infectés ou en isolement de porter des gants durant toute la durée de cette intervention. De plus, lorsque l'intervention sera terminée, nous demandons aux deux parties de se laver les mains. Des mesures supplémentaires pourraient être communiquées aux deux parties selon l'évolution de la situation.

IMPORTANT : Aucune commande ne doit être disposée sans surveillance dans les corridors de l'immeuble afin d'éviter les vols, la pollution visuelle, les bris, etc.

***Si le résident infecté et/ou en isolement n'est pas en mesure de récupérer sa commande, le résident bénévole doit apporter la commande dans son unité et nous aviser immédiatement. Nous prendrons les mesures nécessaires et nous vous aviserons de la procédure le cas échéant.**